



FAMILLE, JEUNESSE,
NEWS

LES PASS'COLO : UNE AIDE POUR PARTIR EN COLONIE DE VACANCES POUR LES ENFANTS DE 11 ANS - AVRIL 2024

La ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles a lancé officiellement le dispositif "Pass'Colo" pour aider les parents.

L'objectif de cette aide de 200 à 350€ selon les revenus du foyer est de favoriser les départs en colonies de vacances des enfants durant l'année civile de leurs 11 ans, soit l'âge charnière de l'entrée au collège.

Publié le 11 avril 2024

Les familles devront choisir une colonie éligible au dispositif.

La

[liste des séjours \(https://www.jeunes.gouv.fr/\)](https://www.jeunes.gouv.fr/)

sera consultable à partir du **15 avril 2024** sur le site

[jeunes.gouv.fr \(https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17309#:~:text=Le%20Pass'colo%20est%20un,doit%20%C3%AAtre%20n%C3%A9%20en%202013.)

[public.fr/particuliers/actualites/A17309#:~:text=Le%20Pass'colo%20est%20un,doit%20%C3%AAtre%20n%C3%A9%20en%202013.\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17309#:~:text=Le%20Pass'colo%20est%20un,doit%20%C3%AAtre%20n%C3%A9%20en%202013.)

qui présentera ainsi toutes les infos nécessaires ainsi qu'un catalogue de colonies de vacances labellisées, éligibles au «**Pass'colo**» et le montant de l'aide sera immédiatement défacturé de leur facture.

Cette aide, attribuée sous conditions de ressources, sera cumulable avec d'autres dispositifs (financement des comités d'entreprise, etc.)

Il ne sera possible de recevoir le **Pass'colo** qu'**une seule fois par enfant** et devra être utilisé **pendant les vacances scolaires**.

Il est cumulable avec les autres aides aux vacances.

LE MONTANT DE L'AIDE

Le montant du **Pass'colo** est calculé en fonction de votre quotient familial, et sera déduit directement du prix du séjour (l'aide est prise en charge par Vacaf). **Votre quotient familial (QF) doit être inférieur à 1 500 €.**

La grille de l'aide pouvant être attribuée par séjour est la suivante :

- QF mensuel du foyer inférieur ou égal à 200 € : **350 €.**
- QF mensuel du foyer compris entre 201 et 700 € : **300 €.**
- QF mensuel du foyer compris entre 701 et 1 200 € : **250 €.**
- QF mensuel du foyer compris entre 1 201 et 1 500 € inclus : **200 €.**



À noter

Le **Pass'colo** est ouvert aux personnes mineures atteignant ou ayant atteint l'âge de 11 ans au cours de l'année du séjour.

En cas de non-utilisation dans l'année des 11 ans, le pass pourra être reporté une fois, l'année des 12 ans, selon les mêmes modalités.